

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

### 1. Intitulé du projet

PROJET OCEAN : Aménagement de la plage de Grande-Anse à Trois-Rivières

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMAG agissant au nom et pour le compte de la REGION GUADELOUPE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAURENT BOUSSIN DIRECTION GENERAL

RCS / SIRET

3	4	2	7	6	3	9	6	8	0	0	0	3	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SEM

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14 - Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et 4 du R.212-5 du Code de l'Urbanisme.	Projet d'aménagement de la plage de Grande-Anse à Trois-Rivières dans le cadre du projet OCEAN, site en partie classé en espace remarquable du littoral au titre de l'article L.212-23 du Code de l'Urbanisme.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consistera en une réorganisation du site (réaménagement des sols et des constructions) ainsi qu'en une restauration paysagère et écologique. La sécurité de la baignade sera renforcée (poste surveillance). Le stationnement est maintenu s même lieu pour une capacité de 36 véhicules. En retrait du littoral, ce parking est composé à plus de 80 % de sol perméable engazonné. Il convient de noter que ces surfaces, en très grande partie perméables, se superposent aux surfaces antérieures imperméabilisées. Une allée piétonne permettra d'accéder à la passerelle en bois existante pour se rendre sur la partie occidentale du site. Hormis la surface de cette allée et des emprises occupées par l'accès secours et maintenance, le béton au sol préexistant sera retiré. C'est sur cette partie occidentale que les équipements balnéaires et l'accueil seront implant locaux sanitaires et douches sont préservés. Les carbetts existants seront maintenus, dont un sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Le trait de côte sera restauré au droit de la zone des aménagements par l'enlèvement des remblais et la création d'une pente douce et continue de la plage et de l'arrière-plage. Les blocs rocheux enlevés seront réutilisés pour accompagner les dispositifs de « chicanes » sur les allées piétonnes (objectif : interdire l'accès aux vélomoteurs et voitures) couvert végétal sera renforcé selon une approche différenciée en fonction des micro-situations : arbres, arbustes, régénéré et développement de la flore en place. Il est prévu une gestion rigoureuse de l'éclairage respectueuse de la présence des tortues marines.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération intitulée « opération coordonnée d'aménagement, d'entretien et d'animation des plages de l'archipel guadeloupéen » dit « OCEAN » doit permettre à la région de concevoir une politique d'aménagement cohérente et concertée sur ces zones qui peuvent être créatrices d'activités et donc d'emplois. L'aménagement de la plage de Trois-Rivières, est une des 6 opérations pilotes en vue de l'accueil et de la gestion du public. Cette politique volontariste est également un des piliers du développement économique et touristique de l'île. Elle s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du « plan jeunesse en difficulté ». La plage de Trois-Rivières est avant tout un site de ponte de tortues marines et bénéficie pour cela de très hautes protections, notamment un arrêté de protection de biotope (APB). De ce point de vue, le site, tel qu'il est aménagé aujourd'hui, est véritablement impactant. Les enjeux sont donc de deux ordres :- la gestion des usages balnéaires,- la protection, notamment passive, la restauration écologique et paysagère du site. Le projet a pour principal objectif d'optimiser l'accueil du public tout en réduisant les impacts que cette occupation génère en participant à la restauration écologique du site. L'imperméabilisation des sols sera réduite drastiquement. Le trait de côte retrouvera un profil plus conforme à sa nature au droit des aménagements projetés. Le paysagement du site fera davantage référence à un milieu littoral (appel à la flore naturellement présente sur ce type de site, davantage de feuillus, moins de cocotiers notamment) et favorisera l'évolution des tortues sur le site lors des périodes de ponte.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera organisé par phases afin de ne pas occasionner de gênes trop importantes auprès des usagers et de la faune. Pour cette dernière, les entreprises seront sensibilisées par l'Office National de la Forêt en charge des tortues marines sur notre territoire et devront se conformer à ses prescriptions, notamment lors des périodes de ponte de tortues. L'ensemble des préconisations de l'ONF sera traduite dans le cahier des charges transmis aux entreprises. Une formation sera prévue en amont de la phase travaux par l'ONF. Les aménagements se feront également conformément aux préconisations édictées dans le rapport de l'ONF, 2006 « l'habitat terrestre des tortues marines – Prise en compte dans l'aménagement du littoral et restauration écologique aux Antilles françaises ». Les travaux les plus importants porteront sur : - les démolitions de voirie, située en retrait de la plage proprement dite et sur les constructions des parkings et, moindrement, des allées.- les décaissements partiels du talus bord de mer, le décompactage du sol et la coupe de certains cocotiers. Les superstructures en bois seront taillées en atelier et assemblées sur place, ce qui limitera les nuisances. Des dispositions seront prises afin de gérer quotidiennement les déchets de chantier. Les travaux se feront à partir du remblai afin d'éviter toute circulation d'engin motorisé sur le cordon sableux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un transfert de gestion sera effectué par le maître d'ouvrage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration de travaux à la DEAL- Autorisation préfectorale pour la coupe de quelques cocotiers déchaussés par l'érosion- Permis d'aménager- Transfert de gestion- Demande de dérogation à l'arrêté de protection de biotope de la plage de Grande-Anse de Trois Rivières

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
928 m <sup>2</sup> de la zone de projet est classée en espace remarquable du littoral sur une superficie totale de projet de 6823 m <sup>2</sup> , soit 13%.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Plage de Grande-Anse sur la commune de Trois-Rivières

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Long 61°40'17"O  
Lat 15°57'38" 5N

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Trois Rivières

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis aux dispositions de l'arrêté n°97-677/AD/1/4 du 30 juin 1997 portant protection du biotope de la plage de Grande-Anse à Trois-Rivières. L'article 2 de l'arrêté précise que les mesures de ce dernier sont destinées à assurer la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, alimentation, le repos et lors de la période de nidification, à la survie des tortues présentes sur la plage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites de ponte sont également protégés par l'arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection.  COMMUNE DE TROIS-RIVIERES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'arrêté n°2008-237AD/1/4 du 3 mars 2008 porte approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles pour la commune de Trois-Rivières.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra de réduire l'anthropisation du site et de restaurer l'habitat des tortues marines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se fera en lieu et place d'un aménagement existant, tout en étant moins consommateur d'espace et permettant d'imperméabiliser le site, le végétaliser et de restaurer en partie des zones naturelles (habitat des tortues marines).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage et le littoral de Trois-Rivières en général, sont exposés aux risques cycloniques dont les fortes houles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu la crise du covid19 que nous subissons, il est évidemment pris en compte l'installation de toutes mesures sanitaires réglementaires en phase travaux. Un coordonnateur de sécurité et protection de la santé a été d'ors et déjà désigné. Il suivra de près le respect des gestes barrières et mesures prises pour limiter le risque de propagation du virus.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, l'aménagement est conçu afin d'éviter toutes perturbations des tortues marines par les sources lumineuses conformément aux préconisations de l'ONF. L'impact de cet aménagement sera positif.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des travaux de fouilles archéologiques ont été menés conformément aux préconisations de la DRAC et n'ont pas donné lieu à des prescriptions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage est aujourd'hui aménagée pour l'accueil du public. Les usages les plus fréquents sont le surf, la convivialité (famille, pique-nique) et la plage (baignade, détente).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les entreprises devront respecter :

- les mesures anti covid19
- la charte de gestion des déchets
- la charte à faible nuisance environnementale

le projet se veut vertueux, diminuant nettement l'imperméabilisation du site, avec la réalisation d'un parking de 36 places en sol perméable engazonné, la re-végétalisation du site, l'élargissement du cordon sableux par le recul des aménagements, la restauration de zones d'habitat des tortues marines par la réalisation d'enclos de végétalisation avec un choix d'espèces indigènes adaptées en limite de talus. La présence des tortues sur site a amené à une gestion adaptée et mesurée de l'éclairage réduisant ainsi la pollution lumineuse. Les travaux se feront conformément aux préconisations édictées dans le rapport ONF (2006) "L'habitat terrestre des tortues marines - prises en compte dans l'aménagement du littoral et restauration aux Antilles françaises."

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a bénéficié depuis ses débuts d'une forte concentration avec les acteurs concernés, notamment l'ONCFS alors en charge du réseau de tortues marines. Le projet tient compte de l'ensemble des préconisations transmises. En phase travaux et exploitation, il sera mis en place des signalétiques, des informations afin de rappeler l'importance de préservation de la qualité environnementale. Selon nos analyses le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. Les aménagements prévus sont réducteurs d'impacts et contribueront à la qualité du milieu naturel et à l'habitat des tortues marines.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **ABYMES**

le,

**08 AVR. 2021**

Signature

  
BP 289 Boisrêpeaux  
97182 Les Abymes  
CEDEX  
Tél. : 0590 93 23 90  
Fax : 0590 93 21 46  
Société Anonyme au  
capital de 13 341 436 €  
RC 87 6 560  
Siret : 342 763 968 00035